

**Zeitschrift:** Berner Schulblatt  
**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein  
**Band:** 115 (1982)  
**Heft:** 8

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## † Walter Reust

Vor einem halben Jahrhundert lernten sich die jungen Burschen der 97. Promotion im Seminar Hofwil kennen. Walter Reust fiel sofort durch sein reiferes Wesen auf, das sich in einem bestimmten, entschiedenen, zuweilen herben Benehmen äusserte. Ob die harte Jugendzeit ihn



da fürs Leben geprägt hatte? Er war einer von denen, die, wenn nötig, aufmuckten und sich zur Wehr setzten, wo Unrecht geschah. Hinter diesem eher rauen Äusseren verbarg sich aber ein äusserst empfindsames Gemüt. Nur wenigen offenbarte er, welches Anliegen ihm gute Musik und Literatur war.

Bald schon trat im Seminar die Gabe, der Natur beobachtend und denkend gegenüberzutreten, stark hervor. Wenn wir andern bei unbeschwertem Spiel die Wochenenden im Internat verbrachten, machte Walter mit einem Botanik-Studenten Streifzüge in der Umgebung des Seminars und legte so die Grundlagen zu einem umfassenden Wissen in Botanik und Zoologie.

An einen weitern hervorstechenden Wesenszug erinnern wir uns zu Beginn unseres gemeinsamen Bildungsweges:

Walter Reust kam mit einem Arbeitsernst und einer auf die Sache gerichteten Arbeitsdisziplin bereits ins Seminar, wie jener andere so früh von uns gegangene Steffisburgerschüler Paul Stegmann. Freude hatte da natürlich der Seminargärtner.

Diese erstaunliche Arbeitskraft hat angedauert. So war es ihm möglich, neben der Schule Dinge speditiv zu erledigen, die ein normales Arbeitspensum bei weitem überschritten. Und alles, was er zu tun sich vornahm, wurde gleich mit dem grössten Ernst betrieben. Wir denken an die Arbeit im Ferienheim Eriz, aber auch an

Organe de la Société des enseignants bernois  
115<sup>e</sup> année. Berne, 26 février 1982

das künstlerische Bestreben zu plastizieren, zu malen und Mosaiken zu bauen.

Die Ungunst der Zeit und der persönlichen Verhältnisse verhinderten ein Weiterstudium. Ein Lichtblick in dunkler Kriegszeit war die Verheiratung mit Bethli Gucknecht und die Geburt der beiden Töchter. In die Familie wurde auch noch eine Pflegetochter aufgenommen. Jetzt konnte er in der eigenen Familie verwirklichen, was er selbst einst hatte entbehren müssen. In herzlicher Liebe war er den Seinen zugetan. Auch Schweres musste bewältigt werden, seine Frau, häufig von Krankheit befallen, erfuhr sorgfältige Pflege. Nie ein Wort der Klage zu seinen Freunden. Hart traf es ihn, als seine Frau so plötzlich starb. Er besorgte die Haushaltung und den grossen Garten mit seiner greisen Schwiegermutter weitgehend selbst neben der nicht leichten Schularbeit. Grosse Freude bereiteten ihm die Grosskinder. Ihnen kamen so recht die reichen erzieherischen Erfahrungen und das goldene Gemüt des Grossättis zugut.

Starke innere Kraft erwuchs ihm in der Geisteswissenschaft Rudolf Steiners. Getrost und freudig trat er letzten Frühling in den Ruhestand. Er durfte mit seiner kernigen Gesundheit noch einigen Jahren der Beschaulichkeit und emsiger Tätigkeit entgegensehen. Letzten Herbst wählten wir ihn zum Promotionspräsidenten. Wir wussten wohl, wie verlässlich er auch diesen Auftrag erledigen würde.

Nun ist er völlig unerwartet von uns gegangen, uns Kameraden und Freunde mahndend, dass es Abend geworden und unsere Zeit bemessen ist.

Uns bleibt nur noch zu danken für die Kameradschaft und treue Freundschaft und mit Matthias Claudius zu klagen:

## Inhalt – Sommaire

† Walter Reust .....	57
Primarlehrerorganisation .....	58
Zentralstelle für Lehrerfortbildung .....	59
Kursausschreibungen .....	59
Vorsorgeunterricht auf der Mittelstufe .....	60
Berner Jugendschriften-Kommission .....	60
Sonntagskonzert im Schulhaus Signau .....	60
Cours de ski des Crosets 1982 .....	60
Rapport sur l'Assemblée extraordinaire des délégués de la SEB .....	61
L'«Experiment» à la rencontre du monde .....	63
AEPSJB .....	63
Ecole régionale de formation féminine de Tavannes «Maitre d'école» .....	64
L'enseignement de la statistique et le calcul des probabilités .....	64
Mitteilungen des Sekretariates .....	65
Communications du Secrétariat .....	65

«Ach, sie haben einen guten Mann begraben,  
und mir war er mehr!»

Für die Kameraden der 97. Promotion des Seminars  
Bern-Hofwil:

W. W.

## Primarlehrerorganisation

### Einladung zur 18. Präsidentenkonferenz

Mittwoch, den 10. März 1982, 15 Uhr, im Singsaal der Sekundarschule Liebefeld

#### Traktanden

1. Protokoll der Konferenz vom 18. März 1981
2. Jahresbericht 1981
3. Jahresrechnung 1981 und Voranschlag
4. Tätigkeitsprogramm
5. a) Wahlen in den KV BLV (5 Mitglieder)  
b) Wahlen in die AV BLV (5 Stufenvertreter)
6. Orientierung über die Statuten des zukünftigen Primarlehrervereins (Vernehmlassung und Zeitplan)
7. Mitteilungen
8. Verschiedenes

Der Präsident: *H. Bietenholz*

### Protokoll der 17. Primarlehrerpräsidenten-Konferenz

vom 18. März 1981, 15 Uhr, im Singsaal der Sekundarschule Liebefeld

#### Traktanden

1. Protokoll vom 5. November 1980
2. Jahresbericht 1980
3. Jahresrechnung 1980 und Voranschlag
4. Tätigkeitsprogramm 1981
5. Umfrage betreffend Teilpensen
6. Mitteilungen
7. Verschiedenes

Präsident H. Bietenholz eröffnet die Konferenz, indem er die Anwesenden begrüßt, insbesondere Herrn U. Thommen, Präsident des KV als Gast und gibt die Entschuldigungen bekannt.

U. Thommen, Präsident des KV, begrüßt die Anwesenden im Namen der BLV-Leitung und dankt ihnen für ihre Arbeit. Er erinnert an den zu gründenden Primarlehrerverein und fordert die Primarlehrer auf, sich für ihre Ziele einzusetzen. Er selber würde sich sehr gerne vermehrt für die Primarlehrer einsetzen.

#### 1. Protokoll

Das Protokoll vom 5. November 1980 wird genehmigt und dankt.

#### 2. Jahresbericht 1980

Auch er wird von der Versammlung genehmigt. Herr Bietenholz dankt der PLK für ihre Arbeit.

#### 3. Jahresrechnung

Das Guthaben in der Saldobilanz nahm einmal mehr zu. Mit den bevorstehenden Arbeiten im Zusammenhang

mit der Gründung, den Umfragen usw. wird dieser Saldo sich verringern. Der Beitrag bleibt bei Fr. 1.50.

#### 4. Tätigkeitsprogramm

PLK-Präsident E. Zenger orientiert über die Gründung des Primarlehrervereins: es ist eine Form zu finden, und die drei Punkte der neuen Statuten müssen erfüllt sein (Stufenorganisation gründen, Statuten schaffen, die der BLV genehmigen muss). Alle Kollegen, die sich interessieren, sind herzlich eingeladen, mitzuarbeiten. Besonderes Problem: Wie soll es in den bestehenden Amtsbezirken weitergehen? (zum Beispiel Landesteil-Vertreter?).

U. Thommen gibt bekannt, dass sich der KV zu diesem Thema bewusst zurückhält. Als erster Schritt wird die Stufenzusammenkunft vom 9. Mai anberaumt, wo jede Stufe ihre Statuten beziehungsweise Reglemente darlegt. Es werden viele Widersprüche auszumerzen sein. Für diese wichtige Arbeit werden einige Leute teilweise freigestellt werden müssen.

Es wird rege über die Form des zu gründenden Vereins diskutiert.

Andere Punkte des Tätigkeitsprogrammes: Teilpensenlehrer, Wahlfachunterricht, Gesamtkonzeption des Bildungswesens, Lehrplan und Studententafel, Entschädigung für besondere Funktionen.

Kollege Nydegger meint, dass die Frage des Wahlfachunterrichtes endlich gelöst werden müsste. Herr Thommen orientiert, dass am 27. Mai an der AV dieses Traktandum weitgehend behandelt wird, um sich bei den Interventionen bei der ED auf eine breitere Meinung abzustützen.

#### 5. Teilpensenlehrer

Der Präsident gibt einen chronologischen Überblick über die Entstehung der Umfrage «Teilpensenlehrer». Er wirft die Frage auf, ob die PLK sich darauf beschränken sollte, dem KV einen Bericht abzugeben, oder ob sie selber Forderungen stellen sollte. Er weist darauf hin, dass mit der neuen Regelung der Lektionen dem Lehrer drei zusätzliche Lektionen aufgebrummt worden sind. Die Teilpensenlehrer verbessern die Situation nicht eigentlich. Sollte die Umfrage Missstände aufzeigen, könne es nur darum gehen, Massnahmen zu treffen, um solche Missstände zu verhindern.

Die Protokollführerin gibt ein Stimmungsbild über die eingegangenen Fragebogen. In einer angeregten Diskussion wird die Problematik des ganzen Systems angesprochen.

H. Bietenholz ist der Meinung, dass die ganze Regelung zu stur ist und zu wenig auf die unterschiedlichen Gegebenheiten in den verschiedenen Gemeinden eingeht. Demnach sollte man für mehr Flexibilität plädieren.

Herr Haslauer wünscht, dass Herr Kramers Bemerkung im Bund über fehlende Teamarbeit bei den Primarlehrern dementiert werde. Der Präsident schlägt vor, die Auswertung der Umfrage abzuwarten und dann darauf zurückzukommen.

H. Bietenholz dankt allen Anwesenden für ihre Mitarbeit und schliesst die Konferenz um 16.35 Uhr.

Der Präsident: *H. Bietenholz*

Die Protokollführerin: *R. Solà*



## Zentralstelle für Lehrerfortbildung

In der Projektgruppe Physik- und Chemieunterricht auf der Oberstufe der Primar- und Sekundarschule können noch einige Primar- und Sekundarlehrer/innen mitarbeiten. Wir setzen Freude am Naturkundeunterricht voraus und die Bereitschaft, didaktische, fachliche und pädagogische Erfahrungen in diesem Fachbereich weiterzugeben.

Die Einführung in die Arbeit der Projektgruppe erfolgt in den beiden Kaderkursen.

Weitere Auskunft erteilt: *Hansrudolf Stauffer, Turnweg 156, 3251 Oberwil (Telefon 032 81 21 20)*.

### Kaderkurs *Einführung in die Physik*

Erarbeiten eines Konzepts zur didaktischen und methodischen Einführung in die Arbeitspläne Physik für die Oberstufe der Volksschule des Kantons Bern.

### Leitung

Hans R. Stauffer, Übungslehrer, Oberwil; C. A. Schweniger, Lektor für Physikdidaktik am Lehramt, Bern.

1. Teil: *Sigriswil, Hotel Bären, 10./11. Mai 1982, 2 Tage* (nicht wie im Programmheft ausgeschrieben am 10./11. März 1982)
2. Teil: *Bern, Sekundarlehramt, 5./6. August 1982, 2 Tage*

Anmeldungen bis 15. April 1982 an die Zentralstelle für Lehrerfortbildung, Sahlstrasse 44, 3012 Bern.



## Kursausschreibungen

In den folgenden Kursen sind noch Plätze frei. Nähere Angaben sind im Lehrerfortbildungs-Programmheft unter der entsprechenden Kursnummer zu finden. Bitte beachten Sie die Anmeldeadresse (die Kurse sind durch verschiedene Stellen organisiert).

### Frühlingsferienkurse

Wie baue ich gute Beziehungen zu meinen Schülern auf? / 17.1.13

Sigriswil, Freitag/Samstag, 16./17. April 1982, 2 Tage. Fortsetzung in Bern, 6 Mittwochnachmittage während des Sommersemesters, je 16.30–19.30 Uhr, Daten nach Vereinbarung.

Es ist möglich, nach dem 1. Teil aus dem Kurs auszusteigen.

Eine Woche pädagogische Besinnung und kreatives Gestalten / 17.4.1

Zäziwil, Kurszentrum Appenberg, Osterdienstag, 13. April bis Samstag, 17. April 1982, 5 Tage.

Werken zur Urgeschichte / 17.10.11

Biel, 29. März bis 2. April 1982, 1 Woche.

Collage, Farbe / 17.12.5

Bern, Montag, 29. März bis Mittwoch, 31. März 1982, 3 Tage.

Vom Raum zur Fläche / 17.12.12

Kirchenthurnen, Montag, 29. März bis Donnerstag, 1. April 1982, 4 Tage.

Werkzeugbehandlung / 17.15.17

Bern, 29. März, mittags bis 31. März 1982, abends, 2½ Tage.

Werken mit Holz / 17.15.21

Bern, 29. März bis 8. April 1982, 6 und 4 Tage.

Schnitzen / 17.15.23

Bern, 29. März bis 2. April 1982, 1 Woche.

Sonnenuhren / 17.15.30

Biel, 29. März bis 1. April 1982, 4 Tage.

Herstellen von Handpuppen und Anleitung zum Spiel / 17.15.42

Bern, 29. März bis 2. April 1982, 1 Woche.

### Kurse mit Beginn im April/Mai 1982

Partnerschaftliche Zusammenarbeit zwischen Lehrern-Eltern-Schulbehörden / 17.1.2

Bern, je Mittwoch, 5., 12., 26. Mai und 2. Juni 1982, 17 bis 19.30 Uhr, 4mal 2½ Stunden.

Grammatikarbeit auf der Oberstufe / 17.7.20

Bern, je Donnerstag, ab 29. April 1982, 17.30 bis 20.30 Uhr, 6mal 3 Stunden.

«Bonne chance!» für 7.-Klass-Lehrer an Primarschulen 17.8.7

Bern, Beginn im Sommersemester 1982, 2mal 5 Halbtage.

«Bonne chance!»: Bewegung, Klang und Rhythmus im Anfangsunterricht / 17.8.8

Bern, ab Dienstag, 27. April 1982, 17 bis 19 Uhr, 3mal 2 Stunden.

Kraft und Bewegung / 17.11.14

Oberdiessbach, ab Montag, 19. April 1982, 17 bis 19 Uhr, 6mal 2 Stunden.

Vom Raum zur Fläche / 17.12.10

Biel, ab Freitag, 7. Mai 1982, 14 bis 17 Uhr, 6mal 3 Stunden.

Vom Raum zur Fläche / 17.12.13

Schönbühl, ab Dienstag, 27. April 1982, 17 bis 20 Uhr, 6mal 3 Stunden.

Dirigieren in der Schule I / 17.13.5

Bern, ab Donnerstag, 29. April 1982, 17 bis 19.30 Uhr, 6mal 2½ Stunden.

Wahlfach Instrumentalunterricht: Gruppenmusizieren / 17.13.26

Bern, Frühling 1982 bis Frühling 1983, ab Donnerstag, 22. April 1982, 14 bis 17.15 Uhr, sowie zwei interne Wochenenden: 8./9. Mai 1982, 15./16. Januar 1983 und ein Ferienkurs vom 10. bis 17. Oktober 1982.

Pour mieux se connaître... mit Tanz! / 17.14.1

Biel, ab Mittwoch, 28. April 1982, 17 bis 19 Uhr, 6mal 2 Stunden.

## Vorsorgeunterricht auf der Unterstufe

### «Der Rat des Wurzelkönigs»

Jedes Jahr, in jeder Klasse, stossen wir Lehrer und Lehrerinnen der Unterstufe auf das Problem der Süchte, sei es nun Schlecken, Rauchen, Trinken oder anderes. Wir sprechen mit den Kindern kurz darüber, erzählen vielleicht eine Geschichte dazu – aber richtig an das Thema heran wagen sich nur wenige. Warum? Ist es eine Scheu, eine Unsicherheit gegenüber den direkt-betroffenen Kindern, deren Eltern Alkoholiker oder starke Raucher sind? Haben wir Angst, dass diese Kinder dadurch in noch grössere Konflikte geführt werden?

In Gesprächen mit Kolleginnen erfuh ich, dass sich viele auf diesem Gebiet unsicher, überfordert fühlen. Man wagt nichts zu unternehmen, obwohl man die Dringlichkeit einer Prophylaxe – auch auf dieser Altersstufe – erkennt, denn unsere heutige Lebensführung ist leider ein guter Nährboden für Süchte. Wir und unsere Kinder müssen lernen, am richtigen Ort zu verzichten, sich selbst gegenüber nein zu sagen. Damit können wir nicht früh genug beginnen – auch in der Schule. Doch wie das den Kindern nahe bringen?

Mit einer Geschichten- oder Märchengestalt als Zwischenglied lassen sich Probleme besser an das Kind herantragen. Aus diesem Grund entstand für meine Erstklässler «Der Rat des Wurzelkönigs», eine märchenhafte, trotzdem gegenwartsbezogene Geschichte. Herr Dr. Severin Weiss, Lungenfacharzt in Bern, bekam sie zu Gesicht, sie schien ihm geeignet als Grundlage für den Vorsorgeunterricht auf der Unterstufe. Der Schweizerische Verein abstinenter Lehrer und Lehrerinnen suchte ebenfalls Material für diesen Unterricht.

Mit einer Gruppe von interessierten Lehrerinnen beschäftigte ich mich eingehend mit diesen Fragen. Wir erfuhren, dass viele Kolleginnen, Kollegen und Eltern es begrüssen würden, wenn auf diesem Gebiet etwas geschähe, wenn Arbeitsmaterial, Anleitungen und Anregungen vorhanden wären. So entstand in unserer Gruppe die Arbeitseinheit «Der Rat des Wurzelkönigs» (erschienen im Buchverlag Fischer Druck AG, 3110 Münsingen). Verschiedene Lehrkräfte arbeiten bereits mit ihren Klassen damit – durchwegs mit Freude und guten Erfolgen. Die Kinder sind begeistert und machen eifrig mit.

*Ursula Lehmann-Gugolz, Bern*

### Berner Jugendschriften-Kommission

#### Tätigkeitsprogramm 1982

- 26. Januar: Sitzung: Herr Emil Zopfi berichtet über seine Arbeit als Schriftsteller.
- 25. Februar: Sitzung: Auktion von Büchern.
- 22. März: Sitzung: Herr R. Hubacher informiert über die Arbeit mit Nachschlagewerken in den Schulbibliotheken.
- 13.-17. April: Gwatt: Internationale Jugendbuchtagung.
- 27. April: Sitzung: Vorstellen von Büchern aus dem Themenkreis «Sterben, Tod» in der Jugendliteratur.
- 21. Juni: Sitzung: Vorstellen von Büchern aus dem Themenkreis «Religion» in der Jugendliteratur.

7. September: Sitzung: Diskussion mit Jugendlichen über ein oder zwei Bücher.

26. September bis 3. Oktober: Reise nach Hamburg.

21. Oktober: Sitzung: Vorstellen von Neuerscheinungen.

10. November: Buchbesprechungsabend mit dem ASB.

1. Dezember: Kerzlisitzung.

Wenn nicht anders angekündigt wird, beginnen die Sitzungen jeweilen um 17 Uhr. Sie finden in der Zentrale des Schweizer Bibliotheksdienstes, Zähringerstrasse 21, statt.

Änderungen im Programm bleiben vorbehalten.

*Berner Jugendschriften-Kommission  
Die Präsidentin: E. Müller*

## Sonntagskonzert im Schulhaus Signau

Sonntag, 7. März 1982, 10.20 Uhr

zugunsten des Evangelischen Seminars Muristalden

Ausführende: Markus Wey, Oboe, mit dem Streichtrio Daniel Finger, Claudio Veress, Ruedi Bernet

Es werden Werke von Bach, Mozart, Beethoven und Schubert aufgeführt. Die beiden Schwerpunkte sind Mozarts Oboenquartett und Beethovens Streichtrio, wo hohe Kunst sich im einfachen, gemütlichen und klaren Ausdruck kleidet.

## L'Ecole bernoise

### Cours de ski des Crosets 1982

Le 14<sup>e</sup> cours de ski des Crosets organisé par Henri Girod, notre IEP, sera aussi son dernier, à ce qu'il nous annonça en début de cours. Selon sa formule, il «dépose les plaques». Nous tenons à lui dire combien nous avons apprécié sa parfaite organisation et son dynamisme bienveillant. Notre gratitude va également à nos trois sympathiques instructeurs de cette année, à savoir Marcel Cattin (dont c'était aussi, paraît-il, le dernier), André Gertsch et Willy Lehmann.

Il fallait effectivement une sérieuse dose d'optimisme pour braver les éléments qui ne nous épargnèrent pas durant cette semaine du 4 au 9 janvier. Pluie, vent, neige, mais aussi bonne humeur et gaieté furent de la partie tout au long de la semaine.

Que je vous dise encore que nous étions 22 participants à partir ce dimanche après-midi 3 janvier avec le car de l'entreprise Burri, que nous logeâmes à l'Auberge des Portes-du-Soleil, que Dédé fut un excellent animateur des soirées «chez Nelly», que les histoires à Marcel sont toujours aussi drôles et que le «groupe à Willy» profita du clair de lune pour faire bénévolement des heures supplémentaires.

En conclusion, une très agréable et très profitable semaine à mettre à l'actif de l'organisateur et des animateurs.

*G. Wisard*

# Rapport sur l'Assemblée extraordinaire des délégués de la SEB

Mercredi 25 novembre 1981 à l'Hôtel du Gouvernement à Berne

Le nouveau président de l'Assemblée des délégués, le Dr *Hanspeter Schüepp*, dirigeait pour la première fois les débats. Il lui fallut moins de deux heures pour liquider les différents points de l'ordre du jour. Ayant ouvert la séance à 14 h. 30, il devait la clore à 16 h. 10.

S'adressant aux 120 délégués présents et aux invités, il déclara (trad.):

«Mesdames, Messieurs, chers collègues,

»Je regrette de devoir ouvrir la première Assemblée des délégués que je préside en vous faisant part d'une triste nouvelle. Il y a quelques jours, l'épouse de notre ancien secrétaire central *Marcel Rychner* nous quittait. Les organes directeurs de la Société lui ont rendu un dernier hommage en participant aux obsèques et, conformément aux vœux de la défunte, ils ont adressé un don à une institution.

»Permettez-moi, au nom de l'Assemblée des délégués de la SEB, d'adresser de sincères condoléances à *Marcel Rychner* et de lui souhaiter la force nécessaire pour surmonter cette douloureuse épreuve.

»Chers collègues, je vous salue à notre Assemblée extraordinaire des délégués de 1981. J'adresse un salut particulier à nos invités. Nous nous réjouissons de les compter parmi nous en ce jour, même si l'ordre du jour n'est pas particulièrement passionnant. Pour la Société des enseignants bernois et pour l'école bernoise, l'assemblée d'aujourd'hui revêt une importance particulière.

»Nous allons discuter une bonne douzaine de règlements. En les acceptant, nous poserons les dernières pierres de la reconstruction de notre Société. Nous rendrons alors la SEB efficace pour toutes les situations prévisibles actuellement. Efficace, elle devra l'être ces prochaines années et ces prochaines décennies. Car, vous le savez tous, la vague de réformes scolaires qui a submergé les pays voisins dans les années 60 et 70 déferle actuellement sur le canton de Berne avec un retardement typiquement helvétique.

»Cette année déjà, le Grand Conseil a discuté et discutera encore deux douzaines d'affaires scolaires ainsi que deux projets de nouvelles lois, la loi sur les écoles enfantines et la loi sur l'Université. En outre, la nouvelle conception de la législation scolaire bernoise entre dans sa phase préparatoire.

»La tâche de la SEB, dans ses nouvelles structures, sera importante et difficile: en tant que porte-parole de l'école bernoise – des élèves et des enseignants – elle devra, dans les négociations avec la Direction de l'instruction publique, avec le Grand Conseil et les autres milieux officiels, veiller à ce que le train des réformes avance, mais qu'il ne s'emballe pas et ne

déaille pas. La SEB devra s'efforcer de faire accepter de réelles améliorations pour l'école bernoise. Elle devra aussi combattre les nouveautés qui ne seront proposées que parce qu'elles sont nouvelles. En ce qui concerne les réformes prévues, la SEB devra veiller à ce que l'école n'en souffre pas. Elle ne devra pas accepter que, durant plusieurs années, les enfants bernois servent de cobayes simplement pour évaluer les avantages et les inconvénients d'une école nouvelle, réformée de fond en comble de l'école enfantine à l'Université.

»Il est clair que nos nouvelles structures devront faire leurs preuves dans notre collaboration à la révision des lois scolaires bernoises. Elles permettront à tous les degrés et à toutes les catégories d'enseignants d'y participer et elles renforceront notre unité vis-à-vis de l'extérieur. J'ai la conviction que nous réussirons!

»Je déclare ouverte l'Assemblée extraordinaire des délégués de ce jour.»

L'ordre du jour ne comportait aucun objet qui aurait pu donner lieu à de grandes discussions ou à de sérieuses empoignades. Mis à part les points habituels de l'ordre du jour (approbation de l'ordre du jour, du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués, désignation des scrutateurs et des traducteurs), les délégués avaient à discuter de nombreux règlements et à se prononcer sur la réadmission de deux anciens membres de la SEB.

\*

Les règlements soumis à l'Assemblée avaient été envoyés suffisamment tôt aux délégués afin qu'ils puissent les étudier à fond.

A ce sujet, le secrétaire central de la SEB, *Moritz Baumberger*, s'exprima comme suit (trad.):

«Lors de l'Assemblée des délégués du mois de mai de cette année, le Comité cantonal a été chargé d'adapter les règlements de notre Société aux conditions nouvelles créées par la révision de nos statuts et de les soumettre aujourd'hui à votre approbation. Les organes directeurs de la Société ont discuté de la procédure avec les présidentes et les présidents concernés. Ils ont invité toutes les commissions à adresser leurs propositions de modifications au Secrétariat.

»Durant les vacances d'été, tous les règlements ont été examinés par le Secrétariat. A la suite d'un entretien avec notre juriste, tous ont été présentés de manière analogue avec des références claires aux bases statutaires. La forme d'approbation est identique pour tous. Ils ont été classés dans un ordre un peu plus logique et ont reçu une nouvelle numérotation.

»Afin de garantir la coordination nécessaire des activités de notre organisation très ramifiée, il a été décidé qu'un membre du Comité cantonal siégerait dans chaque commission et qu'une copie des procès-verbaux serait envoyée au Secrétariat, à l'intention du Comité directeur. Les présidentes et les présidents seront désignés par le Comité cantonal. Mais pour le reste, les commissions accompliront leurs tâches si possible de manière indépendante, comme jusqu'à présent.

»Le règlement d'application des statuts a été profondément modifié. Les dispositions sur le Fonds de secours en ont été sorties et font l'objet du nouveau règlement N° 13. Il sera ainsi plus facile d'informer les requérants sur les conditions à remplir pour obtenir des soutiens financiers, en leur envoyant des copies du règlement.

»Sur proposition de la Commission du home pour étudiants, le règlement N° 10 a été complètement remanié.

»Pour de pieux motifs, le règlement N° 5 sur le perfectionnement a été laissé dans sa forme actuelle, bien que plusieurs articles soient davantage des déclarations d'intention de politique syndicale que des dispositions-cadres concernant le perfectionnement.

»On a renoncé à établir des règlements propres pour l'aide à Nyafarou et pour le groupe de travail éditant les moyens d'enseignement et à faire de ces groupes de travail des commissions permanentes. Le Comité cantonal réglera ces différentes activités conformément aux dispositions de l'article 38 de nos statuts sur les mandats.

»Le Secrétariat a examiné les projets de règlements avec notre juriste. Il les a ensuite envoyés aux différentes commissions pour prise de position, puis a soumis les propositions au Comité cantonal. Il propose de doter tous les règlements de notes marginales. Cela signifie que 9 des 13 règlements devront à nouveau être composés. Selon les estimations de notre imprimeur, ils nous en coûtera environ 2600 francs. Les notes marginales faciliteront la lecture et permettront de retrouver plus facilement certaines dispositions. C'est à vous qu'il appartient de prendre la décision. (Cette proposition a été acceptée à l'unanimité. Réd.)

»La plupart des modifications ne sont que formelles. Les nouveautés concernant le fond vous seront présentées, lors de la discussion du règlement en question, par le rapporteur de la commission ou du comité.

»Si, aujourd'hui, vous approuvez les modifications que nous vous proposons, le Secrétariat élaborera, dans le courant de l'hiver, les aide-mémoire nécessaires ainsi que le répertoire des statuts et règlements. La collection complète sera ensuite envoyée à tous les membres qui pourront à nouveau être au clair sur leur Société.»

Avant la discussion de chacun des règlements, le président du Comité cantonal, *Ulrich Thomann*, s'exprima sur le règlement d'application des statuts. Il remercia les commissions du travail qu'elles avaient accompli, le secrétaire central qui a joué un rôle important dans l'élaboration des nouveaux règlements, ainsi que M<sup>e</sup> Hofer. Il ajouta que les statuts des sections étaient en voie de réalisation. Il attira ensuite l'attention sur quelques nouveautés contenues dans les règlements au sujet desquels les présidents des commissions étaient à disposition pour apporter les éclaircissements nécessaires.

Nous renonçons ici à entrer dans les détails de chaque règlement. Tous les membres de la SEB les recevront

avec les nouveaux statuts. Nous les mentionnerons simplement en y apportant au besoin les remarques essentielles.

Les délégués avaient à prendre position et à les approuver.

Les règlements suivants complètent les statuts de la Société des enseignants bernois:

- Le règlement d'application des statuts.
- Le règlement concernant les Assemblées des délégués de la SEB. (Le Secrétariat tient le procès-verbal de l'Assemblée des délégués. Le Comité cantonal peut considérer comme procès-verbal le rapport des délibérations publié dans l'*«Ecole bernoise»*.)
- Le règlement des journaux corporatifs. (Ce n'est pas nécessairement le rédacteur de la partie allemande qui est désigné comme rédacteur en chef. Le Comité cantonal désigne un des trois rédacteurs comme rédacteur en chef.)
- Le règlement de la Commission des lectures pour la jeunesse.
- Le règlement pour le perfectionnement du corps enseignant. (La durée du mandat n'est pas limitée comme pour les autres commissions, étant donné que des personnalités politiques, scientifiques, etc., dont la participation est essentielle, en font également partie.)
- Le règlement de la Commission pédagogique. (Les membres de la commission doivent être proposés par la section ou par l'organisation de degré; 11 membres au lieu de 9 comme jusqu'à présent.)
- Le règlement concernant la protection des membres en cas de non-réélection injustifiée. (Les comités des sections et les membres individuels qui auraient connaissance de menaces de non-réélection sont tenus d'en aviser immédiatement le Secrétariat central. Tout membre menacé a le droit de demander lui-même l'assistance du Secrétariat central.)
- Le règlement de la Caisse de compensation des traitements de la SEB. (Les prestations payées indûment seront restituées à la Caisse en vertu des dispositions sur l'enrichissement illicite.)
- Le règlement concernant les logements de la SEB pour retraités. (Les logements pour retraités doivent être gérés de manière autonome. Les comptes constituent une partie séparée des comptes annuels de la SEB.)
- Le règlement concernant le home d'étudiants. (Sur la base d'une longue expérience, le règlement a été complètement remanié. Une indemnisation est prévue pour le le président de la Commission du home.)
- Le règlement concernant les mesures à prendre contre la pléthora. (Un délégué a demandé pourquoi le règlement ne contenait aucune disposition sur les «enseignants itinérants». Le secrétaire central renvoie au problème des enseignants à temps partiel. La Commission des maîtres primaires élaborera des propositions qui seront soumises à l'approbation du Comité cantonal et envoyées à la Direction de l'instruction publique. Les «maîtres itinérants» ne sont pas la conséquence directe de la pléthora, mais plutôt une conséquence de la décision sur les leçons obligatoires. En supprimant l'enseignement à temps partiel, les enseignants devraient à nouveau enseigner un nombre d'heures très différent pour un même traitement! Il y a lieu de remarquer que les «maîtres itinérants» ne se trouvent pas seulement à l'école primaire.)

- *Le règlement concernant le fonds spécial.*
- *Le règlement concernant le fonds de secours.* (Le nouveau mandat est clair: La SEB peut conseiller ses membres, les secourir en leur accordant des prêts ou des avances de formation. Le Comité cantonal peut assortir son aide financière d'une obligation pour le requérant de se faire conseiller par un curateur nommé d'un commun accord.)

Les délégués eurent souvent l'occasion de lever leurs cartes de vote. Une votation séparée eut lieu pour chaque règlement. Cependant, les scrutateurs n'eurent rien à faire. De sa place, le président put facilement constater que *tous les règlements furent approuvés à l'unanimité et sans abstention.*

Le président du Comité cantonal, *Ulrich Thomann*, conclut de la sorte (trad.):

«Des règlements bien conçus, énoncés clairement ne signifient pas nécessairement une bonne société. Comme auparavant, des commissions collaborant étroitement, un secrétaire central – et tout le Secrétariat – continuellement sur la brèche, des associations de degrés et des comités de sections fonctionnant parfaitement, un Comité cantonal homogène et suivant les affaires de près, sont tout aussi importants et essentiels. C'est pourquoi nous aurons toujours besoin, aujourd'hui et demain, de collègues décidés qui s'engagent dans l'intérêt de la Société. Dans la Société des enseignants bernois, il y a du travail pour chacun.»

\*

Ont été désignés comme *scrutateurs* en début de séance les collègues *Hans Neboisa* de la section de Köniz, *Paul Übersax* de la section de Herzogenbuchsee et *Theodor Baumann* de la section de Büren. *Ernst Kramer* d'Oberburg et *André Schwab* de Bienne, désignés comme *traducteurs*, n'eurent pas à intervenir. La traduction simultanée était assurée par *Mmes Barbara Gygi* et *Béatrice Neunenschwander*. (L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués ont été approuvés à l'unanimité.)

En ce qui concernait les *réadmissions dans la SEB*, il s'agissait de deux collègues de l'école secondaire de Berne-Wankdorf, *Rudolf Leuenberger* et *Ulrich Übelhard*. Ils avaient tous deux, en signe de protestation, quitté la SEB il y a sept ans. La section de Berne proposait de les réadmettre. Elle fut suivie dans sa proposition par les délégués (avec 4, respectivement 5 abstentions).

Le président Hanspeter Schüepp profita de l'occasion pour attirer l'attention des délégués sur l'année d'amnistie. Elle permet aux collègues exclus aussi bien qu'à ceux qui sont sortis volontairement de la SEB alors qu'ils étaient en fonction de revenir dans la SEB sans payer des cotisations arriérées.

Sur proposition du Comité cantonal, la *réglementation transitoire pour la mise en vigueur des nouveaux statuts* a été approuvée à l'unanimité et sans abstention. Elle stipule que

- La durée des fonctions de tous les nouveaux organes de la SEB commence le 1<sup>er</sup> juillet 1982.
- L'approbation des statuts des sections doit avoir lieu jusqu'au 31 mars 1983 et celle des statuts des organisations de degrés jusqu'au 31 mars 1984.

- La double affiliation SEB–organisation de degré est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> avril 1984. Après cette date, l'affiliation aux sections ou l'affiliation collective ne sera plus possible.

Pour le dernier point de l'ordre du jour «Divers et imprévus», personne ne demanda la parole. Le président Hanspeter Schüepp mit fin à la séance en remerciant tous ceux qui avaient participé à l'élaboration des règlements. Il remercia en particulier le secrétaire central de son engagement exemplaire et les délégués de leur disponibilité.

Des applaudissements nourris saluèrent alors la manière expéditive du président de conduire les débats.

Le rapporteur: *Hans Adam*

Adaptation française: *Yves Monnin*

## L'«Experiment» à la rencontre du monde

Il y a cinquante ans, un idéaliste américain, le Dr D. Watt, décidait de rapprocher les peuples entre eux en organisant des séjours en famille pour des jeunes de tous pays. C'était à son avis le meilleur moyen de vaincre les préjugés raciaux et de faire tomber les barrières du xénophobisme.

Au sortir d'une année comme celle de 1981 qui a battu le record des attentats contre des chefs d'Etat et vu naître le conflit polonais, il importe de réagir. Même si l'«Experiment» s'interdit toute activité politique, elle ne peut pas, avec son idéalisme de base, rester insensible à ce qui se passe dans le monde. C'est pourquoi il importe que de nombreuses personnes connaissent l'«Experiment» pour aller à leur tour à la rencontre du monde.

L'*Experiment in International Living* propose des *voyages en groupe* en Europe (Allemagne dès 16 ans), en Asie et aux USA, des *cours d'anglais* aux USA, des *cours d'espagnol* au Mexique et tout au long de l'année des séjours en milieu familial dans plus de quarante pays. Chaque programme comprend toujours un *séjour en milieu familial*, sûr moyen de créer des liens profonds avec des étrangers qui deviendront par la suite des amis. C'est déjà un tout petit échantillon de paix mondiale!

Pour tous renseignements: *The Experiment in International Living*, rue Beau-Séjour 15, 1003 Lausanne, téléphone 021 23 14 63 (matin).

## AEPSJB

### Assemblée générale de l'Association d'éducation physique scolaire du Jura bernois

L'AEPSJB a tenu son assemblée générale le 25 novembre 1981 à Bienne. Le président Jacques Simonin s'est plu à constater que nos trois heures de gymnastique hebdomadaires sont maintenant garanties ainsi que nous avons pu le lire dans la presse. Il salue la présence de M. Mechtry, président de la BLTV, dont l'AEPSJB est une sous-section. M. Mechtry nous apporte le salut de son association et félicite notre section pour son dynamisme.

Les comptes de l'année 1981 et le budget 1982 sont ensuite acceptés par l'assemblée.

Dans son rapport, le chef technique Jean-François Erard constate que les cours d'utilité scolaire immédiate sont peu ou pas du tout fréquentés et pourtant beaucoup d'enseignants se «plaignent» de ne pas connaître les «trucs» pratiques qui leur permettraient de rendre leurs leçons plus attractives ou plus efficaces.

Y a-t-il une certaine saturation de l'enseignant vis-à-vis des cours de perfectionnement? Faut-il revoir la forme des cours?

#### *Programme des cours pour 1982*

Notre association désire rendre ses cours plus attractifs et encore mieux adaptés aux besoins de l'enseignant. Plusieurs options ont ainsi été choisies pour le programme 1982:

- intégrer des disciplines nouvelles dans les cours traditionnels
- formation de base et perfectionnement des enseignants
- éveil aux activités nouvelles
- la gymnastique à l'école enfantine
- stimulation du corps enseignant

#### *Mini-volleyball*

L'assemblée se termine par un appel de l'association régionale de volleyball, représentée par son président Jean-Claude Wyssbrod, qui cherche un enseignant pour le poste de responsable pour l'introduction du mini-volleyball à l'école.

B. Gagnebin

#### **Ecole régionale de formation féminine de Tavannes**

*But de l'école:* préparer les jeunes filles au choix de leur métier; leur permettre d'accéder à des formations exigeant une plus grande maturité et des connaissances scolaires plus complètes (aide familiale, nurse, boulangère, aide de bureau, employée de bureau, cuisinière, etc.).

*Structures:* il n'y a qu'une section et les cours durent une année, 32 à 36 leçons hebdomadaires (branches obligatoires et options).

*Conditions d'admission:* scolarité obligatoire terminée au degré de la 8<sup>e</sup> ou de la 9<sup>e</sup> année primaire ou secondaire.

*Enseignement – Culture générale:* français, mathématiques, allemand, anglais (à option), chant, éducation musicale, dactylographie, civisme et droit, art de vivre, rythmique, expression corporelle, ouvrages, créativité, au total 12 leçons.

*Enseignement ménager:* économie domestique, hygiène, soins aux malades, psychologie de l'enfance, puériculture, cuisine, alimentation, au total 14 leçons.

*Information:* constitution de dossiers sur la formation professionnelle, stages, recherche de places d'apprentissage ou d'études.

*Options:* 9 leçons

*Sport:* 2 leçons

*Titres délivrés:* certificat pour le cours ménager obligatoire – certificat de l'école de formation féminine – bulletin semestriel.

*Coût des études:* 1300 francs selon le nombre d'inscriptions (possibilité d'obtenir une bourse).

*Année scolaire 1982-1983:* renseignements et inscriptions à la Direction de l'EFF, rue des Collèges 5, 2710 Tavannes, téléphone 032 91 24 62.

#### **«Maître d'école»**

Nous signalons à nos collègues la parution prochaine du livre de Daniel Courvoisier intitulé «Maître d'école».

*Le Métier!* Quel pouvoir évocateur ont ces *Notes de travail* écrites au fil des jours! Dans une classe dite spéciale, des enfants, qui avaient souffert de ne rien réussir, se prouvent à eux-mêmes qu'ils peuvent bel et bien entreprendre,achever.

Ce livre – 224 pages, illustré de 40 dessins – est en souscription au prix de 19 francs, jusqu'au 31 mars 1982, aux Editions Liliane Courvoisier, chemin de Boissonnet 25, 1010 Lausanne, téléphone 021 32 11 06.

#### **L'enseignement de la statistique et le calcul des probabilités**

Faut-il enseigner la statistique et le calcul des probabilités durant la scolarité obligatoire? Telle est la question à laquelle ont essayé de répondre une bonne centaine de participants au VII<sup>e</sup> Forum suisse sur l'enseignement des mathématiques qui vient de se tenir aux Diablerets (Vaud) sous l'égide de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (Groupe mathématique).

Après avoir entendu deux spécialistes de l'enseignement de ces disciplines – les professeurs Henri Carnal (Université de Berne) et Robert Ineichen (Université de Fribourg et Ecole d'ingénieurs-techniciens de Lucerne) – les 115 participants à ce VII<sup>e</sup> Forum – répartis dans sept groupes de travail – ont répondu par l'affirmative à cette question. Toutefois, cette réponse positive a été nuancée en tenant compte de l'âge des élèves et de la manière dont cette introduction serait faite.

Il semble, en effet, que dans les degrés 5 et 6 – qui correspondent, dans la plupart des cantons suisses, aux deux dernières années de l'école primaire – des activités de dénombrement conduisant à des représentations statistiques diverses sont d'autant plus motivantes qu'elles peuvent toucher plusieurs disciplines (géographie, sciences naturelles, etc.) tout en permettant à l'élève d'utiliser certaines techniques opératoires dont il mesure ainsi l'importance. Au cours des degrés 7 à 9 (trois dernières années de la scolarité obligatoire) ces notions de statistique et de probabilités pourraient être progressivement précisées et exploitées afin que des jeunes de 15 à 16 ans puissent être en mesure de comprendre les informations diffusées par la presse, la radio et la télévision. Dans ce but, il serait judicieux de renseigner les élèves sur diverses situations rencontrées dans la vie quotidienne où interviennent ces notions:

- Jeux de hasard: loterie à numéros, roulette, etc.
- sondage d'opinion.
- Risques couverts par les assurances.
- Statistiques diverses.

On devrait faire prendre conscience aux jeunes de ce groupe d'âge 13-16 ans:

- Des possibilités et des limites des prévisions effectuées.
- Des erreurs d'interprétation dans la lecture de certaines données statistiques.

A cet effet, les enseignants pourraient proposer à leurs élèves diverses recherches touchant leur environnement immédiat (trafic routier, etc.) et des requêtes auprès de leurs camarades et de leurs parents, par exemple. Quant

au temps nécessaire à une acquisition satisfaisante des éléments de statistique et de probabilités, il n'a pas pu être évalué exactement au cours de ce Forum en raison du nombre trop limité des expériences effectuées jusqu'ici en Suisse et de leur diversité. Mais, même si les activités prévues en la matière devaient assurer certaines techniques des autres parties des mathématiques et compléter l'étude d'autres disciplines, il n'en faudrait pas moins leur trouver une place dans le programme de mathématique. D'où la nécessité de revoir ce dernier en se posant une nouvelle question: que doit-on considérer comme essentiel dans un nouveau plan d'études, en mathématiques, et comment l'élargir pour permettre l'introduction de ces éléments de statistique et de probabilités si indispensables au citoyen de notre époque? *Oid*

## Mitteilungen des Sekretariates

### Aus den Verhandlungen des Kantonalvorstandes BLV

Sitzung von Mittwoch, 27. Januar 1982

Vorsitz: Ulrich Thomann

Nachdem er allen Sitzungsteilnehmern für das neue Jahr alles Gute gewünscht hatte, konnte der Kantonalpräsident bekannt geben, dass der lang ersehnte Teil 4 der Bernischen Systematischen Gesetzesammlung mit den wichtigsten Erlassen betreffend Kirche, Kultur, Ausbildung und Wissenschaft kürzlich erschienen ist und bei der Drucksachenzentrale der Staatskanzlei für etwas über hundert Franken bezogen werden kann. Den Schulen ist die Anschaffung zu empfehlen. So sind sie immer im Besitz der gültigen Vorschriften.

Dankbar nahm der Kantonalvorstand auch zur Kenntnis, dass die Erziehungsdirektion bereit ist, die Stellvertretungskosten des Kantonalpräsidenten für während der Unterrichtszeit stattfindende Sitzungen der Beratergruppe Gesamtrevision der Bernischen Bildungsgesetzgebung in die Lastenverteilung zu übernehmen. Neben den für BLV-Sitzungen ausfallende Lektionen kann Ulrich Thomann nicht noch weitere Unterrichtsausfälle kompensieren.

### Februarsession des Grossen Rates

Nach der Genehmigung der Protokolle der Abgeordnetenversammlung vom 25. November 1981, der Kantonalvorstandssitzung vom 9. Dezember 1981 und der Sitzungen des Leitenden Ausschusses vom 14. Dezember 1981, 11., 18. und 25. Januar 1982 besprach der Kantonalvorstand die Schulgeschäfte der Februarsession des Grossen Rates zuhanden des Arbeitsessens mit den Lehrergrossräten vom 1. Februar 1982.

Beim Universitätsgesetz sind die Fragen betreffend Organisation, Finanzierung und Mitspracherechten der Studentenschaft immer noch nicht bereinigt.

Zu den Grossratsbeschlüssen betreffend die Initiativen «Uni für alle» und «Schulreform: fördern statt auslesen»

## Communications du Secrétariat

### Extrait des délibérations

#### du Comité cantonal de la SEB

Séance du mercredi 27 janvier 1982

Présidence: Ulrich Thomann

Après avoir présenté à tous les participants ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année, le président du Comité cantonal fit part de la récente parution, depuis longtemps souhaitée, de la quatrième partie du recueil systématique des lois bernoises. Elle comprend les principaux textes légaux concernant l'église, la culture, l'enseignement et les sciences et peut être obtenue, pour un peu plus de cent francs, à l'Office des imprimés de la Chancellerie de l'Etat. Nous recommandons aux écoles de se la procurer. Elles posséderont ainsi les prescriptions en vigueur, constamment remises à jour. Le Comité cantonal prit également connaissance avec gratitude du fait que la Direction de l'instruction publique était disposée à porter dans la péréquation financière les frais de remplacement du président cantonal pour les séances du groupe consultatif sur la révision totale des lois scolaires bernoises ayant lieu durant les heures d'école. En plus des leçons qu'il doit déjà remplacer pour les séances de la SEB, il n'était plus possible à Ulrich Thomann d'en compenser d'autres.

### Session de février du Grand Conseil

Après l'approbation des procès-verbaux de l'Assemblée des délégués du 25 novembre 1981, du Comité cantonal du 9 décembre 1981 et du Comité directeur du 14 décembre 1981, des 11, 18 et 25 janvier 1982, le Comité cantonal aborda les affaires scolaires de la session de février du Grand Conseil en vue du repas de travail du 1<sup>er</sup> février 1982 avec les députés.

En ce qui concerne la loi sur l'Université, les questions d'organisation, de financement et de droit de participation des étudiants sont toujours en suspens.

La Société des enseignants bernois a déjà pris position sur les décisions du Grand Conseil concernant les

hat der BLV früher Stellung genommen. Auch bezüglich der hauswirtschaftlichen Fortbildungsschule für Mädchen kann sich der BLV auf seine Stellungnahmen und diejenige der am meisten betroffenen Stufenorganisation stützen. Ziel ist ein reichhaltiges freiwilliges Fortbildungsangebot für beide Geschlechter.

Die Motion Bohren betreffend Reallohnerhöhung rennt zum Teil offene Türen ein und steht zum Teil im Gegensatz zur Eingabe der drei Personalverbände.

Die Motion Mühlmann betreffend Kinderzulagen will einen erst kürzlich erreichten Fortschritt rückgängig machen und die Ansätze für das öffentliche Personal an die Mindestansätze für Privatwirtschaft binden.

Die Motion Hamm betreffend Fortbildungskurse für Lehrer entspricht einer Forderung des BLV.

Das Postulat Pfister betreffend Rücktrittsalter der Lehrer nimmt eine von der Delegiertenversammlung der Bernischen Lehrerversicherungskasse einstimmig beschlossene und vom Regierungsrat abgelehnte Forderung wieder auf.

Grossrat Baumann möchte mit seinem Postulat wenn möglich ein totales Rauchverbot in Schulanlagen einführen, eventuell den Lehrern das Rauchen im Lehrerzimmer gestatten, Jugendlichen aber generell in der Öffentlichkeit verbieten. Der Kantonalvorstand begrüßt das verfolgte Ziel, findet aber, dass der Erlass kantonaler Vorschriften zu weit geht und dass Lösungen intern gefunden werden müssen. Zudem ist die Kompetenzfrage nicht genügend geklärt.

Über die weiteren Geschäfte wird der Kantonalvorstand nach der Session informiert.

#### *Privatschulinitiative*

Die Volksinitiative für eine freie Schulwahl hat ein lebhaftes Echo ausgelöst. Alle Sektionen ausgenommen Büren, Burgdorf, Erlach, Niedersimmental, Obersimmental und Thun-Stadt sowie alle Stufenorganisationen ausgenommen Gewerbelehrer- und Mittellehrerverein haben schriftlich Stellung genommen. Grundsätzlich sind fast alle Antwortenden der Überzeugung, dass die Initiative keine gute Lösung bringen würde und deshalb abgelehnt werden müsse. Viele betonen aber, dass Privatschulen eine nützliche Ergänzung der öffentlichen Schule sind und dass sie unter bestimmten Voraussetzungen aus öffentlichen Mitteln unterstützt werden könnten.

Der ausführliche Stellungnahmeeentwurf gab Anlass zu einer lebhaften Diskussion und zu einigen Änderungsanträgen. Der bereinigte Text lehnt das in der Initiative vorgeschlagene Finanzierungssystem ab, verlangt aber, dass in der Botschaft den befürwortenden Argumenten genügend Platz eingeräumt werde. Im Zusammenhang mit der Initiative zeigt sich die Notwendigkeit zu Reformen unseres Bildungswesens.

#### *Nominationen*

Herbert Zaugg, Köniz, Präsident der Weiterbildungsklassenlehrer, wird als Vertreter des BLV in der Arbeitsgruppe 10. Schuljahr der Kommission VD/ED vorgeschlagen.

Chantal Guey, Biel, wird als Vertreterin der KOSLO im Ausschuss Lehrerbildung der Erziehungsdirektorenkonferenz vorgeschlagen. Herr Alfred Stegmann, Primarschulinspektor, Zäziwil, der als Mitglied der Fort-

initiatives «UNI pour tous» et «Réforme scolaire: encourager au lieu de sélectionner». En ce qui concerne l'Ecole complémentaire ménagère pour jeunes filles, la SEB s'en réfère à sa prise de position et à celle de l'organisation de degré directement concernée. Le but à atteindre est d'offrir aux deux sexes des cours complémentaires variés et facultatifs.

La motion Bohren concernant l'augmentation des salaires réels enfonce partiellement des portes ouvertes et se trouve quelque peu en contradiction avec la requête des trois associations du personnel.

La motion Mühlmann concernant les allocations pour enfants vise à faire échouer les décisions prises récemment et à lier les normes pour le personnel de la fonction publique aux normes minimales du secteur privé, et non le contraire.

La motion Hamm concernant les cours de perfectionnement pour les enseignants est conforme aux revendications de la SEB.

Le postulat Pfister concernant l'âge de mise à la retraite des enseignants reprend une revendication de l'Assemblée des délégués de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois décidée à l'unanimité, mais rejetée par le Conseil exécutif.

Dans son postulat, le député Baumann aimerait introduire une interdiction générale de fumer dans les locaux scolaires, en autorisant éventuellement les enseignants à fumer à la salle des maîtres, mais en interdisant aux jeunes de fumer en public. Certes, le but visé est louable, mais le Comité cantonal estime qu'il s'agit de trouver des solutions internes aux différentes écoles. Il trouve en outre que la question de compétence n'est pas suffisamment claire.

Le Comité cantonal sera informé des autres affaires scolaires après la session.

#### *Initiative «Pour le libre choix de l'école»*

L'initiative populaire pour un libre choix de l'école a suscité un vif intérêt. Toutes les sections, à l'exception de Büren, Berthoud, Cerlier, Niedersimmental, Obersimmental et Thoune-Ville, ainsi que toutes les organisations de degrés, à l'exception de la Société des maîtres aux écoles professionnelles et de la SBMEM, ont pris position par écrit. En principe, presque tous ont la conviction que l'initiative n'apporterait pas de bonnes solutions et, pour cette raison, ils en proposent le rejet. Beaucoup cependant mettent en évidence le fait que les écoles privées sont un complément utile à l'école publique et que, dans certaines circonstances, elles pourraient bénéficier d'un soutien officiel.

Le projet détaillé de prise de position de la SEB donna lieu à une discussion animée et à quelques propositions d'amendements. Le texte définitif s'oppose au système de financement proposé par l'initiative, mais souhaite que, dans le message, une place suffisante soit réservée aux arguments des partisans. L'initiative met en évidence la nécessité de réforme de notre système scolaire.

#### *Nominations*

Herbert Zaugg de Köniz, président des maîtres des classes de perfectionnement, est proposé comme représentant de la SEB dans le groupe de travail 10<sup>e</sup> année scolaire de la Commission Economie publique/Instruction publique.

bildungskommission BLV demissioniert hat, wird aufgefordert, noch bis 1. Juli 1982 im Amt zu bleiben, weil dann alle BLV-Kommissionen neu zusammengesetzt werden müssen.

Marianne Hofer, Laupen, demissioniert als Mitglied der Redaktionskommission der SLZ, weil sie die notwendige Zeit nicht mehr zur Verfügung stellen kann. Sie kann erst nach dem 1. Juli 1982 aus dem neu gewählten Kantonalvorstand ersetzt werden.

Peter Siegenthaler, Langnau, demissioniert aus der Pädagogischen Kommission BLV, welche dem Kantonalvorstand Ersatzvorschläge für die austretenden Mitglieder vorschlagen wird.

Der Kantonalvorstand dankt allen diesen Mitarbeitern für ihren Einsatz im Dienst der gesamten Lehrerschaft.

#### *Strukturreform*

Im Anschluss an die Präsidentenkonferenz vom 17. Dezember 1981 stellt der Kantonalvorstand den Stufenorganisationen Karten mit den Grenzen der BLV-Sektionen zu, bittet sie um Nominierungen für den neuen Kantonalvorstand entsprechend den genehmigten Vorschriften und fragt bezüglich der sechs bestehenden Lohnersatzkassen an, ob nicht im Interesse einer einfacheren und billigeren Verwaltung sowie einer gleichartigen Erfassung und Behandlung aller Lehrerkategorien das Zusammenlegen sinnvoll wäre.

#### *Vorsteherbericht*

Der Kantonalvorstand nahm Kenntnis von einem Schreiben von Primarschulvorsteher Sigrist im Anschluss an die Aussprache vom 17. Dezember 1981, worin dieser bedauert, dem BLV mit seinem Vorgehen Probleme bereitet zu haben. Er wird sich in Zukunft für seine Ansicht im Rahmen der Vorstehervereinigung engagieren.

#### *Finanzielle Beiträge*

Der Kantonalvorstand beschloss, Porti und Camionage für eine Werbeaktion der Heimatkundekommission Seeland im Betrag von Fr. 527.40 zu übernehmen, ebenso die ungedeckten Kosten von Fr. 1380.— für den Sprachaufenthalt stellenloser Lehrer im Berner Jura mit teilweisem schulischem Einsatz vom Mai 1981 aus dem Fonds für Stellenlose. Hingegen lehnte er das Wiedererwägungsgesuch der Berner Jugendschriften-Kommission um Übernahme ihres Defizites ab und ist der Meinung, dieses sei auf neue Rechnung vorzutragen.

Er stimmte einem Antrag der Arbeitsgruppe für die Herausgabe von Arbeitshilfen zu, Seminaristen und Lehramtsstudenten einen Rabatt von 20 Prozent zu gewähren, bei klassenweisem Bezug 33,3 Prozent.

Die Frage, wie die Arbeitshilfen des BLV besser bekannt gemacht werden können, soll vom Sekretariat geprüft werden.

#### *SLV*

Der Kantonalvorstand genehmigte den Entwurf für den Jahresbericht der Sektion Bern des Schweizerischen Lehrervereins und diskutierte kurz die Geschäfte der Präsidentenkonferenz vom 30. Januar 1982. Nach dem BLV haben weitere Sektionen Arbeitspapiere zu den Finanzproblemen des SLV verfasst.

Chantal Guex de Bienné est proposée comme représentante de la Conférence des Associations suisses d'enseignants (KOSLO-CASE) dans le comité «Formation des enseignants» de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique (CDIP).

Le Comité cantonal souhaite qu'Alfred Stegmann, inspecteur primaire de Zäziwil, ayant présenté sa démission de la Commission SEB du perfectionnement, reste encore en fonction jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1982. A ce moment-là, toutes les commissions de la SEB devront être composées à nouveau.

Marianne Hofer de Laupen démissionne de la Commission de rédaction de la SEB, étant surchargée et ne trouvant plus le temps de participer aux séances. Son remplacement par un membre du nouveau Comité cantonal ne pourra intervenir qu'après le 1<sup>er</sup> juillet 1982.

Peter Siegenthaler de Langnau démissionne de la Commission pédagogique de la SEB. Cette dernière sera invitée à faire au Comité cantonal des propositions de remplacement pour les membres sortants.

Le Comité cantonal adresse ses remerciements à tous ces collaborateurs pour leur engagement au service de l'ensemble des enseignants.

#### *Réforme des structures*

Suite à la conférence des présidents du 17 décembre 1981, le Comité cantonal a fait parvenir aux organisations de degrés des cartes avec les limites des sections de la SEB. Il les invite à procéder aux nominations pour le nouveau Comité cantonal, conformément aux prescriptions approuvées. Il leur demande également si elles n'estiment pas qu'il serait judicieux de réunir les six caisses de compensation des traitements dans l'intérêt d'une administration plus simple et moins onéreuse ainsi que d'un recensement et d'un traitement identiques de toutes les catégories d'enseignants.

#### *Rapport directeurs d'écoles*

Le Comité cantonal a pris connaissance de la lettre du directeur Sigrist, suite à la rencontre du 17 décembre 1981. Il y exprime ses regrets d'avoir, par son intervention, pu causer des problèmes à la Société des enseignants bernois. Il s'engage, dans l'avenir, à défendre son point de vue dans le cadre de l'Association des directeurs.

#### *Contributions financières*

Le Comité cantonal a décidé de prendre en charge les frais de ports et de camionnage se montant à 527 fr. 40 pour une action de propagande de la Commission d'environnement du Seeland. Il a également décidé de prélever du fonds des enseignants sans place une somme de 1380 francs pour couvrir le solde des frais du stage des enseignants sans place dans le Jura bernois en mai 1981. Il a, par contre, rejeté une demande de réexamen de la prise en charge du déficit de la Commission bernoise des lectures pour la jeunesse. Il est d'avis qu'il y a lieu de le reporter sur le nouveau compte.

Il a approuvé une proposition du groupe de travail pour l'édition des moyens d'enseignement visant à accorder un rabais de 20 % aux normaliens et aux étudiants de la «Lehramt» et de 33,3 % en cas de commandes globales pour une classe.

## Rechtsschutz

Der BLV übernimmt die Anwaltskosten für einen Rechtsschutzfall im Betrag von Fr. 3838.—.

Der Kantonalvorstand nahm zur Kenntnis, dass ein Lehrer im Berner Jura, der dank der Bemühungen des BLV wiedergewählt worden ist, aus dem Verein austritt und die Vereinsleitung mit schweren Vorwürfen überhäuft. Ein Kollege unterstützt in einem Schreiben an die SEJB diese Vorwürfe, bleibt aber im Verein.

## POOL

Der Pool der Lohnersatzkassen hat im zweiten Semester 1981 netto über 210 000 Franken an Versicherungsleistungen ausbezahlt. Das macht pro Mitglied mehr als 26 Franken. Den betroffenen 44 Lehrern wurden Lohnausfälle bis zu 17 000 Franken im Semester ersetzt.

## Besprechung mit der ED

Der Kantonalvorstand diskutierte Themen für die Besprechung mit der Erziehungsdirektion vom 18. Februar 1982, über welche ein Bericht im Berner Schulblatt erscheinen wird. Vorgeschlagen wurden Entschädigungsfragen der Logopäden und der Praktikumslehrer, Fragen des Termins der Maturitätsprüfungen und der Dauer der Oberprima im Zusammenhang mit der Koordination des Schuljahrbeginns, die Aufnahmepraxis in die Ausbildungskurse für Maturanden, Altersbeschränkung und Bewilligungspraxis für Fortbildungsurlaube, Vorschriften betreffend J+S-Kurse während der Unterrichtszeit.

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

Le Secrétariat est chargé d'examiner de quelle manière on pourrait mieux faire connaître les moyens d'enseignement de la SEB.

## Association suisse des enseignants (SLV)

Le Comité cantonal approuva le projet du rapport annuel de la section bernoise de l'ASE et aborda brièvement les différents points de la Conférence des présidents du 30 janvier 1982. Après la SEB, d'autres sections ont également élaboré des documents de travail sur les problèmes financiers de l'ASE.

## Assistance juridique

Dans un cas d'assistance juridique, la SEB décida la prise en charge des frais d'avocat pour un montant de 3838 francs.

Il prit également connaissance du fait qu'un instituteur du Jura bernois, réélu grâce aux efforts de la SEB, a fait part de sa démission et en a profité pour proférer de graves reproches contre la SEB. Dans une lettre adressée à la SEJB, un autre collègue s'est exprimé dans le même sens, mais est resté membre de la SEB.

## Pool

Le Pool des caisses de compensation des traitements a, durant le deuxième semestre de 1981, versé plus de 210 000 francs net comme prestation à des assurés. Cela représente plus de 26 francs par membre cotisant. Durant ce semestre, les 44 enseignants concernés ont reçu des montants pour pertes de salaires, allant pour certains jusqu'à 17 000 francs.

## Rencontre avec la DIP

Le Comité cantonal a discuté les thèmes prévus pour la rencontre du 17 février 1982 avec la Direction de l'instruction publique. Elle fera l'objet d'un rapport détaillé dans l'*«Ecole bernoise»*. Les points suivants ont été proposés: les questions d'indemnisation des logopèdes et des maîtres de pratique, le problème des dates des examens de maturité et de la durée de la première supérieure (Oberprima) en relation avec la coordination du début de l'année scolaire, l'admission dans les cours de formation pour porteurs de maturité, l'âge limite et l'octroi des congés de perfectionnement, les prescriptions concernant les cours J+S durant le temps d'école.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

---

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der *«Schulpraxis»*: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.